

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 17

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme FARAONE – M. ZINS – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. FRIDERICH (à compter du point 3).

Absents excusés : Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme BOJOLY) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme FERRARA (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à Mme STOLL) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – Mme BRAUSCH – M. WILHELM.

Absent : M. FRIDERICH (jusqu'au point 2 inclus).

Point n° 11 : Adhésion à l'Association « France Etats-Unis Lorraine »

Monsieur KARST, rapporteur :

La Ville a été sollicitée pour adhérer à l'association « France Etats-Unis Lorraine » de Saint-Avold. L'Association œuvre afin que le don des vies de soldats américains tombés au champ d'honneur lors de la seconde guerre mondiale ne soit pas vain, et ainsi perpétuer leur mémoire. Au cimetière américain de Saint-Avold, reposent 10 489 jeunes soldats, âgés souvent de 20 ans ou moins.

Le montant de l'adhésion pour 1 personne s'élève à 26 € et 39 € pour un couple. Concernant une collectivité, le montant est laissé à l'appréciation du conseil municipal.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association « France Etats-Unis Lorraine » pour l'année 2022 et les suivantes pour un montant de 150 € par an.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 27 septembre 2022

Le Maire,
Laurent MULLER

